NOTE DE SERVICE

A l'attention de tous les agents

Le Mée sur Seine, le 8 octobre 2026

Direction des Ressources Humaines
Affaire suivie par Caroline Viratelle
caroline.viratelle@lemeesurseine.fr
Tél : 01 64 87 55 04

Objet : Elections professionnelles 2026

✉ Comité Social Territorial (CST) :

Scrutin organisé par la Ville du Mée sur Seine - vote à l'urne le 10 décembre 2026 au Mée sur Seine

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-34 (CST) du Code général de la fonction publique., je vous informe que vous avez la possibilité de consulter la liste électorale établie par la commune du Mée-sur-Seine pour l'élection professionnelle du CST dans les lieux suivants :

- Hôtel de Ville : à côté du photocopieur du 1er étage vers les RH
- Centre Technique Municipal : à l'accueil/bureaux
- Maison de la Petite Enfance : dans la salle de repos du rez-de-chaussée

Vous pouvez également consulter les listes sur le réseau :
P:\COMMUN\RESSOURCES HUMAINES\ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Vous constatez une erreur ou une omission ?

Tout agent qui estime devoir être inscrit sur une liste, ou en être retiré, peut adresser une réclamation écrite déposée à la direction des ressources humaines ou par mail à drh@lemeesurseine.fr, au plus tard le 16 octobre 2026.

La collectivité statuera sur ces réclamations avant le 21 octobre 2026.

✉ Commission Administrative Paritaire (CAP) pour les agents titulaires et Commission Consultative Paritaire (CC) pour les contractuels :

Scrutins organisés par le Centre Départemental de Gestion de Seine et Marne – vote électronique du 3 au 10 décembre 2026

Conformément aux dispositions des articles R. 211-177 (CAP), R. 211-338 (CCP) du Code général de la fonction publique, je vous informe que vous avez la possibilité de consulter la liste électorale établie par le Centre Départemental de Gestion de Seine et Marne sur son site www.cdg77.fr
Élections professionnelles 2026 - Publications des listes électorales

Vous constatez une erreur ou une omission ?

Tout agent qui estime devoir être inscrit sur une liste, ou en être retiré, peut adresser une réclamation écrite à la Présidente du Centre départemental de gestion, au plus tard le 14 octobre 2026.

Deux possibilités s'offrent à lui :

- directement auprès du Centre départemental de gestion, soit en déposant sa réclamation à l'accueil, soit en l'adressant par courriel à elections.pro@cdg77.fr ;

- par l'intermédiaire du service des ressources humaines de sa collectivité ou de son établissement, qui se charge de transmettre ladite réclamation au Centre départemental de gestion dans le même délai.

La Présidente du Centre départemental de gestion statue sur ces réclamations dans un délai de trois jours ouvrés.

Votre contact : Caroline Viratelle 01 64 87 55 04 ou caroline.viratelle@lemeesurseine.fr

Toutes les informations sont également disponibles sur le site internet de la ville :
↳ Menu / Elections professionnelles.

Mot de passe : @QWuYLaEP6!

Cet accès est dédié aux agents de la ville. Ne pas le diffuser à des personnes extérieures.